



**DÉCISION 2023 – 37**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE**  
**LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION**  
**DE SEYSSES EN LIVRES 2023**

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la manifestation « SEYSSES EN LIVRES » qui sera organisée le samedi 25 et le dimanche 26 novembre 2023.

« **Seysses en livre** » a pour objectifs :

- De faire connaître des auteurs régionaux, des éditeurs et leurs produits.
- De susciter l'intérêt du grand public en général pour la lecture sous ses différents aspects, c'est-à-dire comme loisirs, moyen d'information, d'éducation et d'apport culturel à tous les niveaux.
- De favoriser la lecture publique tant par la tenue de l'évènement que par toute sorte d'animations et activités qui y sont reliées.
- Promouvoir tous les genres littéraires, de la BD à l'essai, des livres jeunesse à l'historique, en passant par les romans d'aventures, du terroir ou de science-fiction, du policier au livre d'art.
- Mettre en relief les publications régionales pour en faire connaître les auteurs et les éditeurs.
- Faire participer l'ensemble des équipes pédagogiques à cet évènement autour de la lecture.

14 auteurs sont invités en 2023.

Depuis la 1<sup>ère</sup> édition, la municipalité a choisi de favoriser des **actions culturelles** organisées avec les plus jeunes, qui sont un élément phare de cette manifestation.

Les rencontres scolaires s'organisent ainsi avec les auteurs jeunesse pendant 2 jours. De la GS des écoles maternelles au CM2, ce sont plus de 800 élèves qui bénéficient d'une rencontre avec un auteur/illustrateur en amont de la manifestation.

Les interventions des auteurs dans les écoles sont financées par le service culturel. De 2 auteurs jeunesse en 2014, on évoluera vers 5 auteurs jeunesse en 2023.

L'implantation d'un nouveau collège dans la commune en septembre 2022 a déjà permis de créer un lien fort autour de la lecture entre le service culturel et l'équipe enseignante, un lien que la collectivité s'attachera à développer et renforcer lors des prochaines éditions du salon.

Dans le cadre de cet évènement, la Ville de Seysses **offre** également à tous les enfants des écoles publiques Paul Langevin et Flora Tristan, un **chèque livre de 6 €** à utiliser sur le stand de la librairie, le jour du salon. Ces bons sont nominatifs et distribués dans les classes avant la manifestation.

Les enfants sont donc invités à venir **en famille**, choisir un ouvrage parmi les nombreux à 6 € proposés par la librairie. Dans le cas contraire, le livre sera choisi par le libraire et remis à l'enfant 15 jours environ après le salon. Tout au long des 2 journées, des ateliers variés autour du livre et de la lecture sont proposés aux visiteurs : dessin, carnet de lecture, doodling...

Des expositions et des spectacles viennent également nourrir la programmation afin de **fédérer un large public** autour de la littérature.

D'autres acteurs locaux et partenaires seront également mis en avant pour privilégier des moments partagés avec les auteurs (interviews flash menés par les bénévoles du CRILJ Midi Pyrénées ou autour de jeux de lettres /Mots (Section jeux du foyer rural de Seysses)

La clôture du week-end se déroulera en chansons (à texte) avec la participation de l'association La Cantarelle, chorale de Seysses et des élèves de l'école Paul Langevin guidée par une enseignante du Conservatoire à Rayonnement Intercommunale.

D'une année sur l'autre, ce sont les associations de parents d'élèves des 2 écoles, **partenaires** de la manifestation, qui assurent la petite restauration pendant le salon.

Comme les années passées, fidèle aux valeurs qu'il souhaite défendre, le salon Seysses en Livres permettra de **tisser du lien** avec différents partenaires de son territoire autour de la lecture, des œuvres littéraires et des auteurs de la Région Occitanie en favorisant un public le plus large possible.

### DÉCIDE :

- Article 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention de 4 000 € pour le financement des actions du Service Culturel de la commune de Seysses dans le cadre de l'organisation de SEYSSES EN LIVRES.
- Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses,  
le 07 octobre 2023

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

